



# FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION (EPD & HPD)

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 :2019-10  
et son complément national NF EN 15804/CN :2022-10*

CLIMLINER® Slab V2 Flex

Laine de verre 25 mm

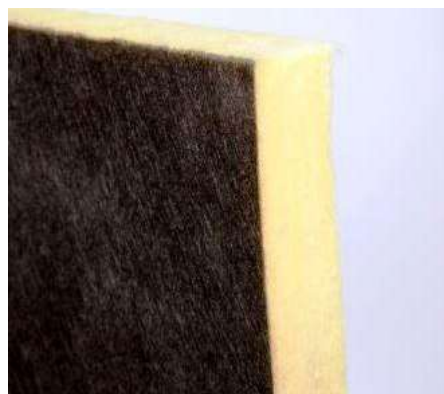
$R = 0,76 \text{ K.m}^2/\text{W}$  à 10°C

(hors accessoires de pose)

N° d'enregistrement INIES : 20231035378

Date de réalisation : 06/11/2023

Version : 1.1



## Table des matières

Table des matières .....	2
Avertissement .....	3
Guide de lecture .....	3
Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits .....	3
• Informations générales .....	4
• Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit .....	5
Description de l'unité fonctionnelle/déclarée .....	5
Description du produit et de son utilisation.....	5
Données techniques et caractéristiques physiques.....	5
Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1 mètre linéaire de produit .....	5
Information sur la teneur en carbone biogénique .....	6
Description de la durée de vie de référence .....	6
• Etapes du cycle de vie .....	7
Etape de production, A1-A3 .....	7
Etape de construction, A4-A5.....	8
Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
Etape de fin de vie C1-C4.....	10
Bénéfice et charge, D .....	11
• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	13
Champ de l'étude .....	13
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES .....	13
Représentativité de la FDES .....	14
• Résultats de l'analyse de cycle de vie.....	15
• Interprétation du cycle de vie .....	22
• Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation.....	23
Air intérieur .....	23
Sol et eau .....	24
• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment.....	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment .....	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment .....	26
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment .....	26
• Informations additionnelles .....	27
Système de management de l'environnement .....	27

## Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Isover (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN et la norme NF EN 16783 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

**NOTE :** La traduction littérale en français de « EPD (*Environmental Product Declaration*) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

## Guide de lecture

Exemple de lecture :  $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
  - N/A : Non Applicable
  - UF : Unité Fonctionnelle
  - UD : Unité Déclarée
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m<sup>2</sup> », le mètre cube « m<sup>3</sup> », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).
- Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée

## Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produits pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

- En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

## • Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Isover, Tour Saint-Gobain 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Isover a formé des praticien(ne)s en analyse de cycle de vie et réalisé en interne des déclarations environnementales produits.

[dev\\_durable\\_isolation\\_france@saint-gobain.com](mailto:dev_durable_isolation_france@saint-gobain.com)

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

Identification Règle de Catégorie de Produit : La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN et la norme NF EN 16783 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Nom du produit et fabricant(s) représenté(s) : CLIMLINER® Slab V2 Flex 25 mm R = 0,76 K.m<sup>2</sup>/W à 10°C, fabriqué dans l'usine de Chalon/Saône (France), pour Saint-Gobain Isover.

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Cécile Petit et Sandrine Jacquet.

Rapport d'accompagnement de la déclaration mis à jour le 1 septembre 2023. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804 du CEN et la norme NF EN 16783 servent de RCP <sup>a)</sup> .
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 <input type="checkbox"/> Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe
(Selon le cas <sup>b)</sup> ) Vérification par tierce partie externe : Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil). Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20231035378
Date de 1 <sup>ere</sup> publication : 06/11/2023
Date de mise à jour : 06/11/2023
Date de vérification : 06/11/2023
Date de fin de validité : 31/12/2028
Période de validité : 5 ans
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.inies.fr](http://www.inies.fr)



## • Description de l'unité fonctionnelle/déclarée et du produit

### Description de l'unité fonctionnelle/déclarée

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité déclarée peut être décrite ainsi :

1 m linéaire équivalent d'isolation, en laine de verre, de conduit aéraulique permettant d'assurer la fonction d'isolation thermo-acoustique de  $R = 0,76 \text{ K.m}^2/\text{W}$  à  $10^\circ\text{C}$  (hors accessoires de pose) pour une application d'isolation par l'intérieur des réseaux aérauliques de ventilation, climatisation et air conditionné, sur la base d'une durée de vie de référence de 30 ans.

1,3 m<sup>2</sup> d'isolant est nécessaire à l'isolation d'un mètre linéaire de conduits. Les impacts obtenus pour 1 mètre linéaire sont donc à diviser par le facteur 1,3 pour être ramenés à 1 m<sup>2</sup>.

### Description du produit et de son utilisation

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux d'1 mètre linéaire de laine de verre, livrée sous forme de panneaux.

Saint-Gobain Isover fabrique, avec des matières premières vierges (sable) ou des matières recyclées (calcin) par fusion et fibrage, de la laine de verre. Les produits obtenus se présentent sous la forme d'un « matelas de laine minérale » composé d'une structure souple et d'air.

Grâce à sa structure enchevêtrée, la laine de verre est un matériau poreux qui emprisonne de l'air, ce qui procure ses capacités d'isolation thermique. La structure poreuse et élastique de la laine minérale absorbe également les bruits aériens, les bruits de chocs et permet d'effectuer la correction acoustique à l'intérieur des locaux. Enfin, à base de minéraux incombustibles par nature, les laines minérales n'alimentent pas le feu et ne propagent pas les flammes.

Applications pour l'isolation : Isolation thermique et acoustique par l'intérieur des réseaux aérauliques.

La durée de vie d'un conduit rigide isolé en laine minérale et utilisé pour les réseaux aérauliques est fixée à 30 ans.

### Données techniques et caractéristiques physiques

**Numéro de marquage CE :** 1163-CPR-0357

**Résistance thermique du produit :**  $0,76 \text{ K.m}^2/\text{W}$  à  $10^\circ\text{C}$  (Selon NF EN 12 667 et NF EN 12 939)

**Conductivité thermique du produit :**  $0,033 \text{ W}/(\text{m.K})$  à  $10^\circ\text{C}$  (DoP n°0002-11)

**Réaction au feu :** Euroclasse A2-s1,d0

**Propriétés acoustiques :**  $\alpha_{25 \text{ mm}}$  de 0,05 (à 125 Hz) à 1 (à 2000 Hz) (selon NF EN ISO 354)

**Contenu en matière secondaire du produit :** 65%

### Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1 mètre linéaire de produit

Paramètre	Valeur
Quantité de laine minérale	1,04 kg
Epaisseur	25 mm
Surfaçage	123 g de voiles de verre
Emballage pour le transport et la distribution	22,5 g de cornières et angles en carton
	9,5 g de film polyéthylène transparent
	84,9 g de palette en bois
Produits complémentaires pour la pose	Non considérés

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste est à plus de 0.1% en masse.

## Information sur la teneur en carbone biogénique

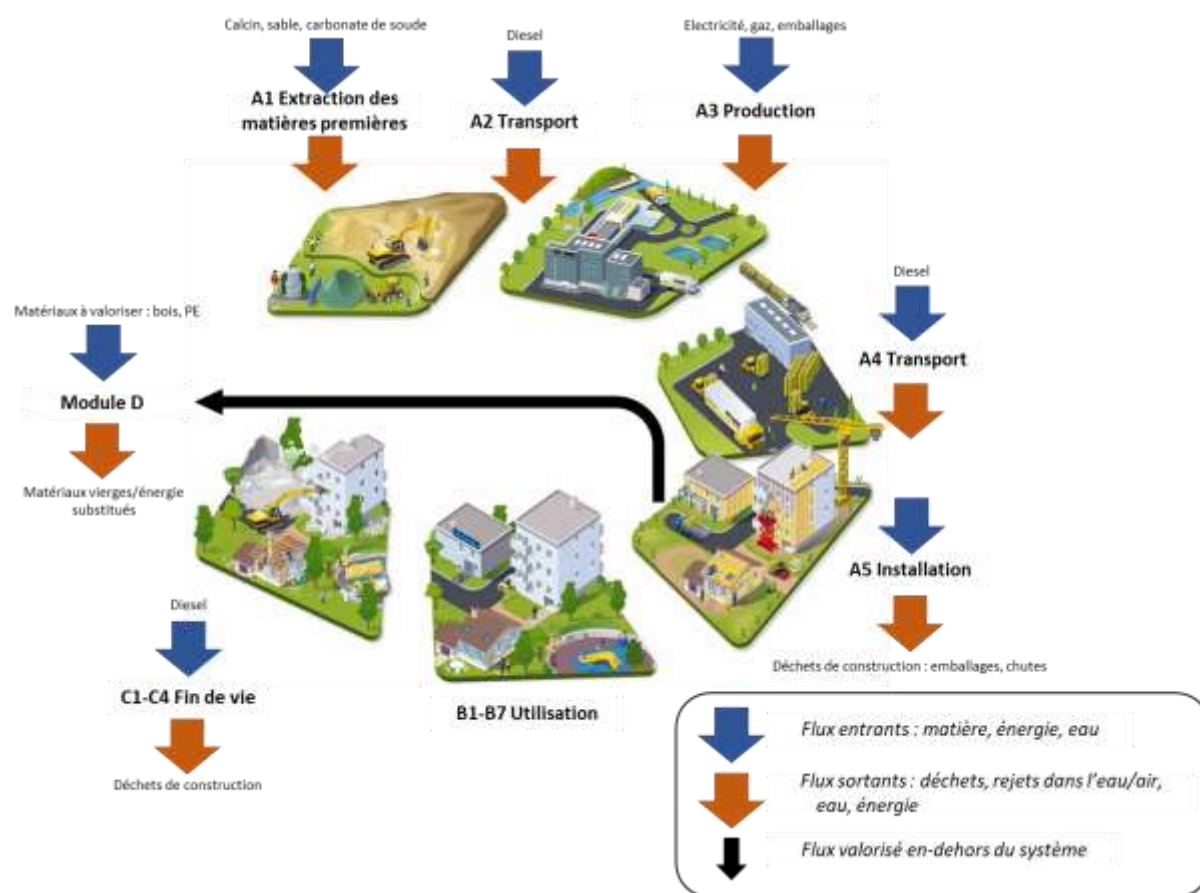
Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	0 kg C/UD
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	0,045 kg C/UD

## Description de la durée de vie de référence

<b>Durée de vie de référence (DVR)</b>	30 ans
<b>Justification</b>	La DVR choisie est celle définie dans les Règles spécifiques aux équipements de ventilation, de traitement d'air, de filtration ou de désenfumage mécanique : PSR-0008-ed2.0-FR-2018 02 09 (PEP Ecopassport)
<b>Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)</b>	Réaction au feu : Euroclasse A2-s1,d0 (DoP n° 0002-11) Absorption acoustique : $\alpha_{25\text{ mm}}$ de 0,05 (à 125 Hz) à 1 (à 2000 Hz)
<b>Paramètres théoriques d'application</b>	CCTP du CLIMLINER® Slab Cleantec® disponible sur le site internet Isover : <a href="https://www.isover-marches-techniques.fr/products/climliner-slab-cleantecr">https://www.isover-marches-techniques.fr/products/climliner-slab-cleantecr</a>
<b>Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant</b>	Conforme à la norme EN 14303:2009+A1:2013
<b>Environnement extérieur (pour les applications extérieures)</b>	Non concerné
<b>Environnement intérieur (pour les applications intérieures)</b>	Voir la fiche produit disponible sur le site internet Isover
<b>Conditions d'utilisation</b>	Le stockage doit se faire à l'abri des intempéries dans un local propre et sec
<b>Maintenance</b>	Non pertinent

## • Etapes du cycle de vie

### Schéma du cycle de vie



### Périmètre du cycle de vie

Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non Déclaré)														
Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie			Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets		Elimination
Production	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

### Etape de production, A1-A3

#### Description de l'étape :

L'étape de la production de produits en laine minérale est subdivisée en trois modules : A1, approvisionnement en matières premières ; A2, transport et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

#### **A1 Approvisionnement en matières premières**

Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières pour la fabrication du liant et des fibres de verre, comme le sable. En complément de ces matières premières, des matériaux recyclés (calcin) sont utilisés en

entrants. Le prélèvement de CO<sub>2</sub> atmosphérique sous forme de carbone biogénique des matières premières biosourcées dans le produit est compté à cette étape.

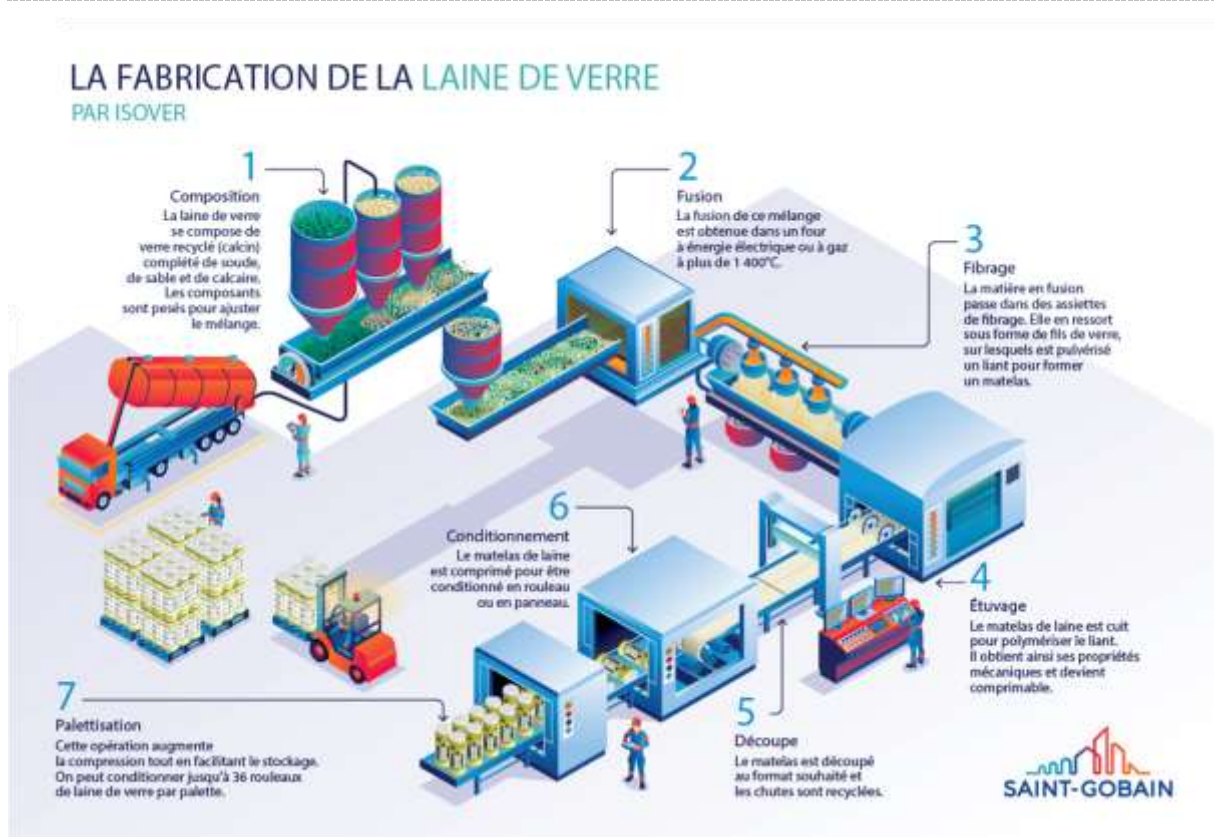
### A2 Transport à destination du fabricant

Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires (valeurs moyennes).

### A3 Fabrication

La fabrication de laine de verre inclut les étapes de fusion et de fibrage (cf. diagramme du procédé de fabrication). De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape, incluant le prélèvement de CO<sub>2</sub> atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans le bois de la palette et dans le carton d'emballage.

#### Diagramme du procédé de fabrication



#### Etape de construction, A4-A5

##### Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules : A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

#### A4 Transport jusqu'au site de construction

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier. Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km

Distance moyenne jusqu'au chantier	337 km
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100% de la capacité en volume 30% de retours à vide
Densité du produit transporté	158 m <sup>2</sup> par palette et 16 palettes par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient > 1

#### **A5 Installation dans le bâtiment**

Ce module comprend les déchets produits lors de l'installation de la laine minérale dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants :

<b>Paramètre</b>	<b>Valeur</b>
Intrants auxiliaires pour l'installation	Non considérés
Utilisation d'eau	Non concerné
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	Pas d'énergie nécessaire à la mise en œuvre du produit
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	2% de laine de verre 22,5 g de carton (emballage) 9,5 g de film polyéthylène transparent (emballage) 84,9 g de palette en bois (emballage)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Les déchets de laine minérale sont mis en centre d'enfouissement conformément à l'annexe L.7, NF EN15804/CN : 2022-10.  Le taux de valorisation des palettes en bois est de 87% <sup>1</sup> (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste.  Les déchets d'emballage pour le polyéthylène non imprimé sont collectés et recyclés en majorité (78,9%). Les déchets d'emballage en carton sont recyclés à 57%. Ils sont incinérés (55,6%) et enfouis (44,4%) pour le reste.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné

<sup>1</sup> ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. [https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL\\_Rapport-complet2020.pdf](https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf)

Le traitement du carbone biogénique contenu dans le produit et /ou les emballages (carton et palettes en bois) dépend des fractions valorisées ou éliminées :

- Recyclage : Le contenu en carbone biogénique de l'emballage est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100% du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO<sub>2</sub> (changement climatique biogénique).
- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois et du carton. 100% du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO<sub>2</sub>, CO et CH<sub>4</sub> dans l'air.
- Enfouissement :
  - Le taux de dégradabilité du carbone biogénique est fixé à 10% pour l'ensemble des emballages. La conversion du carbone en CO<sub>2</sub>/CH<sub>4</sub> dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA<sup>2</sup>.
  - Les 90% de carbone biogénique non dégradé est supposé converti intégralement en CO<sub>2</sub> émis dans l'air sans limite de temps, conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2 : 2019-10.

La valorisation des fractions recyclées au-delà des frontières du système est décrite dans le paragraphe Bénéfice et charge, D.

## Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

### Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1 : Utilisation ou application du produit installé
- B2 : Maintenance
- B3 : Réparation
- B4 : Remplacement
- B5 : Réhabilitation
- B6 : Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7 : Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les laines minérales n'ont pas d'impact durant cette étape.

## Etape de fin de vie C1-C4

### Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

#### **C1 Déconstruction, démolition**

La déconstruction et/ou le démontage des produits d'isolation fait partie de la démolition d'un bâtiment entier. Dans notre cas, il n'y a pas d'opérations de déconstruction spécifiques.

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Collecte avec les déchets de construction mélangés en vue d'un enfouissement : 1,164 kg (100%) de laine de verre avec surfaçage.

<sup>2</sup> FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

## **C2 Transport jusqu'au traitement des déchets**

<b>Paramètre</b>	<b>Valeur</b>
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km 50 km

## **C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage**

Le produit est considéré comme étant mis en installation de stockage sans réutilisation, récupération et/ou recyclage.

## **C4 Elimination**

La laine de verre est supposée être mise en installation de stockage de déchets non inertes et non dangereux en totalité.

<b>Paramètre</b>	<b>Valeur</b>
Elimination spécifiée par type	100% des déchets de laine de verre avec surfaçage sont destinés à l'enfouissement, soit 1,164 kg
Taux de dégradation du carbone biogénique	Surfaçage kraft : 10% (non concerné) Autres composants du produit : 100%
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	0 kg CO <sub>2</sub> équivalent

Le taux de dégradabilité est fixé selon les hypothèses de l'étude du FCBA<sup>3</sup> pour les surfaçages à base de kraft. Les autres composants biosourcés sont supposés se dégrader intégralement. Le carbone biogénique dégradé est converti en CO<sub>2</sub> et CH<sub>4</sub>. Conformément au §6.3.5.5 de la norme EN15804+A2 : 2019-10, le carbone biogénique non dégradé est supposé être réémis intégralement sous forme de CO<sub>2</sub> dans l'air.

## **Bénéfice et charge, D**

Le module D quantifie les charges et bénéfices potentiels liés à la valorisation du produit en fin de vie. A ce jour, la laine de verre n'entre pas dans une filière de valorisation permettant de justifier des bénéfices induits par du recyclage.

---

<sup>3</sup> FCBA. Rapport D'étude - Volet 2 – Prise En Compte De La Fin De Vie Des Produits Bois. 2012. <https://www.codifab.fr/uploads/media/61b09e54caca2/acv-fdes-construction-bois-volet-2-3-modelisation-acv-et-calculs-dimpacts-20121214.pdf>

Pour les emballages, le tableau suivant décrit les étapes et/ou entrants sortants pris en compte :

<b>Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système</b>	<b>Processus de recyclage au-delà des frontières du système</b>	<b>Matières / matériaux / énergie économisés</b>	<b>Quantités associées (kg sortant du système/UD)</b>
Films polyéthylène transparents (PEBD en majorité)	Régénération des granules de PE par tri, boyage et pelletisation	Granules de PE	0,0075 kg (emballage)
Bois de palette	Préparation de débit de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyats de palettes pour panneaux	0,0059 kg (emballage)
Bois de palette	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyats de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	0,0680 kg (emballage)
Bois de palette	Incineration avec récupération d'énergie, rendement électrique + thermique 23%	Broyats de palettes pour énergie se substituant à du gaz naturel sur le réseau	0,0110 kg (emballage)
Intercalaires et angles en carton	Régénération de la pâte à papier par voie chimique	Pâte à papier (voie chimique)	0,0128 kg (emballage)

## • Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

### Champ de l'étude

<b>RCP utilisé</b>	La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN et la norme NF EN 16783 servent de règles de définition des catégories de produits (RCP)
<b>Frontières du système</b>	Du berceau à la tombe et module D : A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D
<b>Allocations</b>	Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés
<b>Règles de coupure</b>	Aucune règle de coupure n'a été appliquée
<b>Représentativité géographique Temporelle</b>	France, année 2021 (période de collecte des données primaires) Modules génériques base GaBi (Version 10.6.1.35), avec un modèle énergétique de 2018 et modules Ecoinvent V3.6 (2019) Le mix électrique résiduel français est considéré d'après les données AIB 2020 <sup>4</sup>
<b>Variabilité des résultats</b>	Il n'y a pas de variabilité intersites

### Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

<b>Données spécifiques</b>	70% des données avec une notation moyenne « très bonne » 10% des données avec une notation moyenne « bonne » 16% des données avec une notation moyenne « moyenne » 4% des données avec une notation moyenne « faible » 0% des données avec une notation moyenne « très faible »
<b>Données génériques</b>	23% des données avec une notation moyenne « très bonne » 48% des données avec une notation moyenne « bonne » 24% des données avec une notation moyenne « moyenne » 2% des données avec une notation moyenne « faible » 3% des données avec une notation moyenne « très faible »  La validation des principales données génériques est la suivante : 95% des données secondaires sont plausibles 95% des données secondaires sont complètes 95% des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

<sup>4</sup> AIB. European Residual Mixes. V1.0, 31 mai 2021. Disponible sur : [https://www.aib-net.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2020/AIB\\_2020\\_Residual\\_Mix\\_Results.pdf](https://www.aib-net.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2020/AIB_2020_Residual_Mix_Results.pdf)

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Les données concernées sont principalement les inventaires Ecoinvent v3.6 d'indice géographique GLO, n'ayant pas de déclinaison géographique plus précise.
- Quant aux critères de représentativité :
  - Géographique et technologique : plusieurs matières premières et processus ne disposent que d'une donnée « monde » dans les bases de données. Cela n'induit pas de fortes incertitudes sur les calculs dans la mesure où il s'agit de données d'extraction minière, de transport routier et de combustion d'énergie fossile standardisées et peu dépendantes du contexte.
  - La représentativité temporelle liée à l'utilisation de la base de données Ecoinvent v3.6 (2019) au lieu de la dernière version v3.9.1 (2022) reste bonne. Elle est justifiée par le besoin d'homogénéité dans les modèles ACV et entre les modèles ACV en vue de réaliser des FDES systèmes.

## Représentativité de la FDES

<b>Géographique</b>	Cette FDES est représentative des panneaux de laine de verre fabriqués et mis en œuvre en France
<b>Technologique</b>	Cette FDES est représentative des panneaux de laine de verre avec surfacage pour une application d'isolation par l'intérieur des réseaux aérauliques fabriqués selon la technologie employée par Isover
<b>Temporelle</b>	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2021
<b>Variabilité des résultats</b>	Il n'y a pas de variabilité intersites

## • Résultats de l'analyse de cycle de vie

---

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel GaBi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

### **Pour rappel :**

Exemple de lecture :  $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.
- En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules.
- Les valeurs négatives de l'étape A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe I de la norme NF EN 15804/CN.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
  - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
  - Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérigènes ; Toxicité humaine, effets non cancérigènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols ; Besoin en eau.

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Changement climatique - total - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	1,25	1,89E-01	2,12E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	4,89E-03	0	6,02E-03	-6,84E-02
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	1,32	1,89E-01	3,64E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	4,89E-03	0	6,00E-03	-5,75E-02
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	-7,34E-02	6,84E-05	1,76E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,77E-06	0	1,26E-05	-1,09E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	4,48E-04	9,07E-06	9,65E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	2,35E-07	0	1,75E-06	5,76E-06
Le changement climatique correspond à une mesure des émissions de Gaz à « Effet de Serre » (GES), c'est-à-dire ayant la capacité de contribuer au réchauffement moyen à la surface terrestre. L'unité de mesure du changement climatique par ces GES est définie par rapport au dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), GES de référence, et dont le pouvoir de réchauffement global est normalisé à 1.															
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	1,27E-07	4,31E-08	3,97E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	1,12E-09	0	2,51E-09	-7,03E-09
La destruction de la couche d'ozone stratosphérique qui protège la Terre des rayons ultraviolets nocifs à la vie. Cette destruction de l'ozone est causée par la rupture de certains composés chlorés et / ou bromés qui se rompent quand ils atteignent la stratosphère et détruisent ensuite les molécules d'ozone par des réactions catalytiques.															
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H<sup>+</sup> equiv/UD</i>	7,29E-03	6,44E-04	1,99E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,67E-05	0	5,71E-05	-2,63E-05
L'acidification est le phénomène de réduction du pH du sol et du milieu aquatique, principalement sous l'effet du dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> ) et des oxydes d'azote (NOx) et par l'ammoniac gazeux (NH <sub>3</sub> ). Ces composés sont notamment issus de la combustion des combustibles fossiles et de l'activité agricole. L'acidification des écosystèmes a des effets nocifs sur la faune et la flore.															
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	1,51E-05	4,64E-07	3,38E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	1,20E-08	0	6,53E-08	6,29E-07
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	1,91E-03	2,00E-04	6,80E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	5,17E-06	0	1,98E-05	7,97E-06
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	2,75E-02	2,21E-03	7,94E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	5,71E-05	0	2,19E-04	-6,06E-05
Un enrichissement excessif, en nutriments, des eaux et des surfaces continentales, avec des effets biologiques néfastes associés.															
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	5,99E-03	6,01E-04	1,85E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,56E-05	0	6,34E-05	-6,82E-05
Les réactions chimiques sont provoquées par l'énergie de la lumière du soleil. La réaction des oxydes d'azote avec les hydrocarbures, en présence de lumière solaire formant de l'ozone est un exemple d'une réaction photochimique.															
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	6,90E-06	1,57E-08	1,48E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	4,07E-10	0	5,48E-08	2,48E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	36,7	2,64	8,28E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,83E-02	0	1,71E-01	-1,17
La consommation de ressources non renouvelables réduit leur disponibilité pour les générations futures.															
Besoin en eau - <i>m<sup>3</sup> de privation equiv dans le monde /UD</i>	5,19E-01	1,31E-02	1,28E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	3,40E-04	0	7,90E-03	-7,94E-03
Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.															

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies/UD</i>	6,52E-08	1,61E-08	2,17E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	4,17E-10	0	1,12E-09	-3,67E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv/UD</i>	1,68	1,26E-02	3,46E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	3,26E-04	0	7,68E-04	1,31E-03
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe/UD</i>	44,1	1,66	9,89E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	4,29E-02	0	1,10E-01	2,79E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	1,39E-09	1,97E-11	5,36E-11	0	0	0	0	0	0	0	0	5,11E-13	0	2,50E-12	-3,80E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	1,31E-08	1,89E-09	3,90E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	4,90E-11	0	7,57E-11	5,14E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension/UD</i>	20,2	3,29E-01	4,23E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	8,53E-03	0	1,27E-01	-1,27

## UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	4,12	1,04E-02	1,26	0	0	0	0	0	0	0	0	2,69E-04	0	1,50E-03	-9,72E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	1,78	0	-1,53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,08E-01
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD</b>	<b>5,90</b>	<b>1,04E-02</b>	<b>-2,63E-01</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2,69E-04</b>	<b>0</b>	<b>1,50E-03</b>	<b>1,09E-02</b>
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	34,9	2,64	7,92E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	6,83E-02	0	1,71E-01	-9,22E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	1,85	0	-3,28E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,08E-01
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD</b>	<b>36,7</b>	<b>2,64</b>	<b>4,64E-01</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6,83E-02</b>	<b>0</b>	<b>1,71E-01</b>	<b>-8,14E-01</b>
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	8,56E-01	0	1,71E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m <sup>3</sup> /UD	1,64E-02	3,06E-04	3,88E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	7,92E-06	0	1,84E-04	-1,84E-04

### CATEGORIE DE DECHETS

Utilisation des ressources	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	1,48E-05	7,67E-07	3,77E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	1,99E-08	0	2,48E-07	-1,06E-06
Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	3,65E-01	4,70E-03	1,24E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	1,22E-04	0	1,16	2,36E-04
Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UD</i>	5,88E-03	1,92E-05	1,20E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	4,98E-07	0	1,12E-06	9,84E-07

### FLUX SORTANTS

Flux sortants	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Composants destinés à la réutilisation - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UD</i>	9,22E-02	0	2,84E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	7,17E-03	0	9,82E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,32E-05
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	9,66E-02	0	2,14E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1,80E-04
Energie Gaz et Process fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
<b>Impacts environnementaux</b>						
Changement climatique - total - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	1,25	4,01E-01	0	1,09E-02	1,66	-6,84E-02
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	1,32	2,25E-01	0	1,09E-02	1,56	-5,75E-02
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	-7,34E-02	1,76E-01	0	1,43E-05	1,02E-01	-1,09E-02
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UD</i>	4,48E-04	1,87E-05	0	1,98E-06	4,69E-04	5,76E-06
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	1,27E-07	4,70E-08	0	3,63E-09	1,78E-07	-7,03E-09
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H<sup>+</sup> equiv/UD</i>	7,29E-03	8,44E-04	0	7,38E-05	8,21E-03	-2,63E-05
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	1,51E-05	8,02E-07	0	7,73E-08	1,60E-05	6,29E-07
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	1,91E-03	2,68E-04	0	2,50E-05	2,21E-03	7,97E-06
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	2,75E-02	3,00E-03	0	2,76E-04	3,07E-02	-6,06E-05
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	5,99E-03	7,87E-04	0	7,89E-05	6,86E-03	-6,82E-05
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	6,90E-06	1,63E-07	0	5,52E-08	7,12E-06	2,48E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	36,7	3,47	0	2,39E-01	40,4	-1,17
Besoin en eau - <i>m<sup>3</sup> de privation equiv dans le monde/UD</i>	5,19E-01	2,60E-02	0	8,24E-03	5,53E-01	-7,94E-03
<b>Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels</b>						
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies / UD</i>	6,52E-08	1,83E-08	0	1,54E-09	8,50E-08	-3,67E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv / UD</i>	1,68	4,71E-02	0	1,09E-03	1,73	1,31E-03
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe / UD</i>	44,1	2,65	0	1,53E-01	46,9	2,79E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh / UD</i>	1,39E-09	7,34E-11	0	3,01E-12	1,47E-09	-3,80E-12
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh / UD</i>	1,31E-08	2,28E-09	0	1,25E-10	1,55E-08	5,14E-11
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension / UD</i>	20,2	7,52E-01	0	1,36E-01	21,1	-1,27
<b>Consommation des ressources</b>						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	4,12	1,27	0	1,77E-03	5,39	-9,72E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	1,78	-1,53	0	0	2,55E-01	1,08E-01
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - <i>MJ/UD</i></b>	<b>5,90</b>	<b>-2,53E-01</b>	<b>0</b>	<b>1,77E-03</b>	<b>5,65</b>	<b>1,09E-02</b>

## IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

### Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux <i>unité</i>	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	34,9	3,43	0	2,39E-01	38,5	-9,22E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	1,85	-3,28E-01	0	0	1,52	1,08E-01
<b>Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD</b>	<b>36,7</b>	<b>3,10</b>	<b>0</b>	<b>2,39E-01</b>	<b>40,1</b>	<b>-8,14E-01</b>
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	8,56E-01	1,71E-02	0	0	8,73E-01	0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m <sup>3</sup> /UD	1,64E-02	6,94E-04	0	1,92E-04	1,73E-02	-1,84E-04
<b>Catégories de déchets</b>						
Déchets dangereux éliminés - kg/UD	1,48E-05	1,14E-06	0	2,68E-07	1,62E-05	-1,06E-06
Déchets non dangereux éliminés - kg/UD	3,65E-01	1,29E-01	0	1,16	1,66	2,36E-04
Déchets radioactifs éliminés - kg/UD	5,88E-03	1,39E-04	0	1,62E-06	6,02E-03	9,84E-07
<b>Flux sortants</b>						
Composants destiné à la réutilisation - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UD	9,22E-02	2,84E-02	0	0	1,21E-01	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Energie Electrique fournie à l'extérieur - MJ/UD	7,17E-03	9,82E-02	0	0	1,05E-01	6,32E-05
Energie Vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UD	9,66E-02	2,14E-01	0	0	3,11E-01	1,80E-04
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UD	0	0	0	0	0	0

## • Interprétation du cycle de vie

Impacts Environnementaux / Etapes	Etape de production (A1-A3)	Etape de construction (A4-A5)	Etape de vie en oeuvre (B1-B7)	Etape de fin de vie (C1-C4)	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système (D)
Changement climatique - combustibles fossiles <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UF</i>	1,3	2,3E-01	0	1,1E-02	1,6 <i>kg CO<sub>2</sub> equiv/UF</i>	-5,7E-02
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux <i>kg Sb equiv/UF</i>	6,9E-06	1,6E-07	0	5,5E-08	7,1E-06 <i>kg Sb equiv/UF</i>	2,5E-08
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire [1] <i>MJ/UF</i>	43	2,9	0	2,4E-01	46 <i>MJ/UF</i>	-8,0E-01
Utilisation nette d'eau douce <i>m<sup>3</sup>/UF</i>	1,6E-02	6,9E-04	0	1,9E-04	1,7E-02 <i>m<sup>3</sup>/UF</i>	-1,8E-04
Déchets éliminés [2] <i>kg/UF</i>	3,7E-01	1,3E-01	0	1,2	1,7 <i>kg/UF</i>	2,4E-04

[1] Somme de : "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables" + "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables".  
 [2] Somme de : "Déchets dangereux éliminés" + "Déchets non dangereux éliminés" + "Déchets radioactifs éliminés".

Les impacts associés au changement climatique issus des combustibles fossiles sont principalement liés à l'étape de fabrication A3 ainsi qu'aux matières premières A1. En A3, la première source d'émission de gaz à effet de serre est due à la combustion de gaz naturel ainsi qu'aux émissions directes nécessaires au processus de fabrication. La production des matières premières verrières est la seconde contribution la plus significative en A1. Quant au transport du produit en A4, il s'agit d'une contribution secondaire par rapport au cycle de vie.

Une tendance similaire est visible pour l'épuisement des ressources abiotiques fossiles et l'utilisation des ressources d'énergie primaire liés aux consommations d'énergie (A3) et à la production des matières premières (A1).

La consommation d'eau visible à l'étape de production est liée à la consommation d'énergie (électricité) et à la production en A3.

Une tendance inverse est à observer sur les déchets non dangereux, majoritairement générés en fin de vie car le produit est enfoui intégralement. Les déchets non dangereux en phase de production sont d'ordre secondaire.

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

## Air intérieur

### COV et formaldéhyde

Le classement sanitaire du produit CLIMLINER® Slab V2 Flex 25 mm est A+ selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.



Le rapport de mesure, attestant ce classement sanitaire est le rapport Veritas N° C- 290422-4065-001 du 27 juin 2022 pour ce produit.

### Laines minérales et santé

#### ➤ Irritation mécanique des fibres

Les fibres de laines minérales ne sont plus classées R38 pour l'irritation pour la peau depuis janvier 2009 (Directive 2009/2/CE) et n'ont donc plus aucun classement irritant. Les plus grosses de ces fibres (celles dont le diamètre est supérieur à environ 5 µm) peuvent, comme tout corps étranger, causer des démangeaisons. Ces démangeaisons sont des réactions mécaniques et non chimiques. Elles sont temporaires.

#### ➤ Classement cancérigène des fibres

Les fibres constituant les laines minérales sont exonérées du classement cancérigène d'après : le Règlement sur le classement et l'étiquetage des substances et mélanges, le Règlement (CE) n° 1272/2008 et sa première mise à jour le Règlement (CE) n° 790/2009. Elles ont en effet passé avec succès les tests prévus par ce Règlement et leur biopersistance est inférieure aux valeurs définies dans la note « Q » de ce texte. Cette exonération est certifiée par l'European Certification Board (EUCEB - [www.euceb.org](http://www.euceb.org)).

L'EUCEB certifie que les fibres sont en conformité avec la note « Q » du Règlement (CE) n° 1272/2008. L'EUCEB garantit que les tests d'exonération ont été exécutés dans le respect des protocoles européens, que les industriels ont mis en place des procédures de contrôle lors de la fabrication des produits, que des tierces parties contrôlent et valident les résultats.

L'engagement des industriels vis à vis d'EUCEB consiste à :

- Fournir un rapport d'essai établi par un des laboratoires reconnus par l'EUCEB, prouvant que les fibres satisfont à une des quatre conditions d'exonération prévues dans la note « Q » du Règlement (CE) n° 1272/2008,
- Se soumettre, deux fois par an, au contrôle de sa production par une tierce partie indépendante reconnue par EUCEB (prélèvements d'échantillons et conformité à l'analyse chimique initiale),
- Mettre en place les procédures de contrôle interne dans chaque usine.

Les produits répondant à cette certification sont reconnaissables grâce au logo EUCEB apposé sur les emballages :



➤ *Mesures de sécurité lors de l'installation du produit*

Les recommandations à suivre pour la mise en œuvre des matériaux isolants à base de laine minérale sont similaires à celles usuellement applicables à tout chantier et sont les suivantes :



Couvrir les parties du corps exposées. Dans un endroit non ventilé, portez un masque jetable.



Se rincez à l'eau froide avant de se laver.



Nettoyez avec un aspirateur.



Ventilez le lieu de travail si possible



Respecter la réglementation sur les déchets.



En cas de travail au dessus de la tête, portez des lunettes

*Emissions radioactives*

---

Non testé.

*Sol et eau*

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

## • Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

L'isolation des parois contribue à une ambiance saine et confortable, à l'augmentation de confort thermique en réduisant les effets de parois froides.

Munie d'un pare-vapeur elle évite tout risque de condensation dans les parois.

En isolant, les déperditions thermiques sont diminuées ce qui permet de maintenir une température d'intérieur confortable tout en consommant moins d'énergie.

Les laines minérales offrent par leurs processus de fabrication un large choix d'épaisseur et de résistance thermique. La conductivité thermique des laines minérales est comprise entre 0,030 W/mK et 0,040 W/mK.

La laine minérale est imputrescible par nature et non hydrophile dans les usages en bâtiment. Elle ne retient pas l'eau et en cas de mouillage accidentel elle retrouve ses propriétés initiales après séchage.

La souplesse naturelle des produits et leurs dimensions permettent des mises en œuvre aisées, des découpes ajustées qui garantissent la performance thermique de la paroi réalisée par un calfeutrage parfait.

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Les laines minérales sont par nature des produits efficaces en isolation et en correction acoustique. Leur souplesse et leur porosité ouverte en sont les raisons.

Pour les produits destinés au remplissage des cavités (cloison ; doublage) La laine a un rôle amortisseur « Système masse-ressort-masse ». Elle est indépendante des parements.

Pour les produits destinés aux sols flottants ou aux complexes de doublage, la laine assure la liaison mécanique des parements.

Pour les produits destinés à la correction acoustique (plafonds décoratifs, revêtements muraux, ...) le coefficient d'absorption  $\alpha_w$  permet de connaître l'aptitude à l'emploi.

Par les matières premières constitutives les exigences acoustiques et de sécurité incendie sont conjointement respectées.

Le CLIMLINER® Slab V2 Flex permet l'isolation thermique et acoustique par l'intérieur des réseaux aérauliques véhiculant de l'air à des fins de ventilation, climatisation et air conditionné.

Tableau d'absorption acoustique, selon NF EN ISO 354 et NF ISO 11654 :

Coefficients $\alpha_s$ (alpha sabine)	125 Hz	250 Hz	500 Hz	1000 Hz	2000 Hz
$\alpha$ 25 mm	0,05	0,20	0,55	0,85	0,95
$\alpha$ 50 mm	0,15	0,65	1	1	1

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Non concerné car dans ses conditions normales d'usage, le produit n'est visible ni dans les espaces intérieurs ni depuis l'extérieur.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Non testé.

- Informations additionnelles

---

### Systeme de management de l'environnement

Saint-Gobain Isover a fait certifier son systeme de management de l'environnement, selon la norme ISO 14001, de la qualite (ISO 9001) et de l'energie (ISO 50001). Les certifications ISO 9001 et ISO 14001 couvrent la conception, la production, la vente et la livraison de produits isolants en laine minerale.

La certification ISO 50001 couvre la conception, la production et la livraison des produits.

